

# Règlement du concours Photo 2023

## Organisée par la commune de Tréméven

### Article 1

La mairie de Tréméven organise **du 05 septembre au 05 novembre 2023** un concours de photographie. Ce concours s'adresse à l'ensemble des Trémévénéois résidant sur la commune, y compris aux mineurs présentant une autorisation signée des parents ou représentants légaux, à l'exclusion des membres du jury et des professionnels.

La participation à ce concours est gratuite mais entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

### Article 2

Le thème choisi par la commission communication est :

*« Tréméven dans l'objectif »*

### Article 3

- Chaque participant peut présenter 3 photographies au format jpeg et, est libre de proposer une image en noir et blanc, sépia ou couleur.
  - La taille de l'image doit être suffisante pour une impression au format A3, environ 300dpi et en haute définition.
    - Le cliché doit impérativement être réalisé sur Tréméven.
- Les photographies ne devront pas représenter de personnes.

La photo doit être accompagnée des informations suivantes qui figurent sur le formulaire d'inscription :

- Titre de la photo
- Lieu de la prise de vue, lequel doit obligatoirement se trouver dans Tréméven
- Nom et prénom de l'auteur de la photo
- N° de téléphone\*
- Adresse électronique\*
- Adresse postale\*
- Commentaire de la photo (150 mots maximum) - (descriptif)

*\* Les informations accompagnées d'un \* resteront confidentielles.*

Pour participer à ce concours envoyez votre photo exclusivement par mail à l'adresse : [aurelie.foucher@tremeven.fr](mailto:aurelie.foucher@tremeven.fr) ou via WeTransfer pour les photos volumineuses : <https://wetransfer.com>

**La date limite pour la réception de vos photos est fixée au 05 novembre 2023 à 18h.**

### Article 4

Le jury se basera sur trois critères d'évaluation :

- Le respect du thème
- La qualité de la prise de vue
- L'originalité de la photo

Parmi toutes les photos, 3 seront retenues pour le classement.

Si plusieurs photographies d'un même participant font partie des 3 premières places du classement, seule la photo la mieux classée sera retenue.

Les gagnants seront avisés par téléphone et/ou mail.

Toutes les photos seront, par la suite, exposées en mairie (les dates de l'exposition seront communiquées ultérieurement).



# Concours Photo 2023

## Organisée par la commune de Tréméven

### FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU CONCOURS PHOTO

« Tréméven dans l'objectif »

NOM – Prénom : .....

Adresse : .....

Mail : .....

Date de naissance : ...../...../..... Lieu de naissance : .....

Téléphone : .....

**Envoyez-nous vos photos (3 photos maxi / personne) avant le 05 novembre 2023 à 18h00.**

Pour participer à ce concours envoyez votre photo exclusivement par mail à l'adresse :  
**aurelie.foucher@tremeven.fr** ou via WeTransfer pour les photos volumineuses : **<https://wetransfer.com>**

**Qualité photo : 300 Dpi pour un A3**

• Titre photo n°1 : .....

Lieu de la prise de vue : .....

• Titre photo n°2 : .....

Lieu de la prise de vue : .....

• Titre photo n°3 : .....

Lieu de la prise de vue : .....

Je déclare avoir pris connaissance des modalités du règlement du concours photo et remplir toutes les conditions nécessaires pour y participer.

Fait à Tréméven, le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Signature du participant, Nom et signature de son responsable légal,



**[www.tremeven.fr](http://www.tremeven.fr)**